



FNEE CGT

Fédération Nationale
des personnels

*des ministères de l'Écologie,
de la Cohésion des Territoires, de la Mer,
des Transports et du Logement*



Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 75 - Mail : fd.equipement@cgt.fr - Site internet : www.equipementcgt.fr

Commission régionale de concertation d'action sociale (CRCAS) de la Région Grand-Est

Déclaration liminaire de la CGT à la CRCAS du 9 novembre 2021

Aujourd'hui se réunit à Metz la 1ère réunion de la CRCAS de la Région, la CGT profite de cette réunion d'installation de cette instance pour vous rappeler ses attributions :

- 1° La CRCAS veille à la mise en œuvre de la politique d'action sociale définie par le CCAS, coordonne la politique d'action sociale au niveau régional et en fait la synthèse annuelle ;
- 2° Elle est destinataire des documents de programmation budgétaire et de suivi de la consommation détaillée des crédits d'action sociale qui lui sont communiqués par le (la) responsable du budget opérationnel de programme délégué portant les effectifs du MEDDE et du MLETR (RBOP délégué du programme 217) ;
- 3° Elle analyse les éventuelles particularités de la mise en œuvre de l'action sociale entre les services et au niveau régional (consommation des crédits, besoins recensés différents,...) ;
- 4° Elle se prononce sur la répartition et le suivi des crédits d'initiative locale attribués aux CLAS relevant de son périmètre ;
- 5° Elle soutient ponctuellement le fonctionnement des CLAS de la région qui en font la demande ;
- 6° Elle encourage la mutualisation d'actions inter-CLAS et les partenariats associatifs.

Pour la CGT, ces 6 points (issus de l'arrêté d'octobre 2014) sont essentiels pour que vive l'instance et que l'action sociale profite pleinement à l'ensemble des personnels actifs et retraités du pôle ministériel.

Pourquoi, l'administration n'a-t-elle pas pris le temps de convoquer cette instance dans l'année suivant la publication de l'arrêté du 9 oct. 2014 mais 7 ans après ?

Aujourd'hui, le résultat de cette lacune de l'administration conduit les présidents des CLAS à se débrouiller eux-mêmes pour rechercher des actions et les proposer à leurs pléniers en cohérence avec les CLAS voisins.

Bien que certains CLAS aient un budget très très limité pour espérer pouvoir monter des actions d'envergure. Pour la CGT, cette CRCAS si elle fonctionne, doit permettre de mutualiser les actions comme le prévoit le 6° de l'arrêté.

Fin 2020 certains services de la zone de gouvernance ont choisi de rendre au ministère les Crédits d'Initiative Locale (CIL) non consommés (un service à même rendu plus de 36 000 euros en fin d'année). Alors que le service voisin a choisi de faire bénéficier d'un bon d'achat à ses personnels et de paniers cadeaux à ses retraités. La DRH du ministère ayant au final accepté cette forme de « cadeaux » liés à des actions collectives.

Face au constat d'une sous-consommation généralisée de crédits CIL, pour 2021 (le Grand Est ne dérogeant probablement pas à la tendance nationale constatée en CCAS)

La CGT exige que les reliquats de crédits CIL non consommés soient directement délégués par le RBOP en URGENCE pour l'organisation des prochains arbres de Noël.

Au niveau des transferts vers les collectivités Alsaciennes des personnels Dreal et DIRE, la CGT conteste la base sur laquelle un transfert financier d'une partie des crédits sociaux du MTE aux 2 collectivités locales va s'effectuer début 2022. raisonner en ETP n'est pas une réalité en matière de crédits sociaux. Qui plus est après ce transfert financier les personnels Etat travaillant sur ces 2 collectivités Alsaciennes n'ont aucune garantie de retrouver leurs crédits sociaux abonder le volet social qui leur est dû dans ces collectivités (40 euros par enfant de moins de 12 ans pour l'arbre de Noël...)

En ce qui concerne les Sgc, le transfert en masse de certains crédits sociaux du MTE vers le ministère de l'Intérieur interroge : les préfets vont-ils bien faire bénéficier aux personnels des SGc les crédits sociaux habituellement versés aux personnels lorsqu'ils étaient agents du MTE (cas des 40 euros / enfant en particulier pour les arbres de Noël organisés par les ASCE).

La CGT demande à l'administration de veiller à ce que chaque euro du programme action sociale destiné aux personnels transférés dans les SGc bénéficie des dotations auxquelles il a droit.

Malgré ces 2 années bien particulières où concilier pandémie et actions sociales dans les services n'a pas toujours été facile. La CGT remercie les CLAS de la Région Grand-Est pour leur investissement et le maintien d'un nécessaire collectif de travail au sein de cette instance.

Le représentant de la CGT à la CRCAS